

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1486

présenté par

Mme Ressiguier, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	75 000 000
Vie étudiante	75 000 000	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons rétablir les repas au restaurant universitaire à 1 euro pour tous les étudiants.

Le rôle des CROUS a été crucial pendant la crise sanitaire face au refus du Gouvernement d'allouer une allocation d'autonomie ou d'ouvrir le RSA aux moins de 18 ans. Emmanuel Macron a annoncé très tardivement, le 21 janvier 2021 l'extension des repas à 1 euro à tous les étudiants (boursiers ou non) deux fois par jour... Cette mesure a été supprimée dès la rentrée universitaire et réservée aux boursiers uniquement. Pourtant, les étudiants subissent toujours la précarité de plein fouet.

Selon un sondage OpinionWay publié le 15 février 2021 pour Les Échos et Radio classique, deux personnes sur trois estiment que le gouvernement ne prend « pas suffisamment en compte la situation des jeunes qui ont 20 ans aujourd'hui ». Une proportion qui atteint 75 % chez les moins de 25 ans et la moitié des électeurs d'Emmanuel Macron au premier tour de 2017.

Devant l'évidence, nous proposons que les CROUS continuent à proposer des repas à 1€ deux fois par jour et que les tous étudiants puissent au moins manger à leur faim.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 04 "Etablissements d'enseignement privé" du programme 150 à

hauteur de 75 millions en autorisations d'engagement et 75 millions en crédits de paiement, vers l'action 2 "Aides indirectes" du programme 231 « Vie étudiante ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.